

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Vernaison

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum deux fois par an ;

– en établissant un budget annuel de 50000 euros

Entretenir et renforcer les aménagements existants, et surtout créer des continuités entre eux, et avec les communes voisines en mettant en place une signalisation adaptée.

Prévoir une ligne budgétaire spécifique pour les aménagements cyclables dans le cadre du programme d'investissement et de fonctionnement établi avec la Métropole.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum deux fois par an.

Ce responsable pourrait être l'adjoint en charge des travaux de voirie et de toutes les mobilités sur le territoire communal. Avec les autres responsables vélos des communes limitrophes, un comité vélo intercommunal pourrait être constitué pour assurer une cohérence d'ensemble.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo relié au réseau vélo de la Métropole..

Aménager en priorité les axes permettant de se rabattre sur les points d'accès aux transports en commun ayant une cadence forte :

- La gare de Vernaison,

- La gare de Brignais,

- La halte ferroviaire d'Irigny,

- Les arrêts de bus du C10 à Saint Genis Laval,

- La future station de métro des hôpitaux Lyon SUD.

Aménager l'accès à la rive gauche du Rhône par le pont de Vernaison, ainsi que les axes permettant de rejoindre la future Via Rhôna à Vernaison et à Irigny (chemin des îles et la tour de Millery ; Vieux Port et Tabard).

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Réaliser des aménagements sécurisés sur les axes forts de circulation traversant la commune Est Ouest et Nord Sud :

L'aménagement de la D36 reste la priorité, et en particulier le pont de Vernaison qui est un point noir pour les cyclistes sur la commune (Cf. Baromètre des villes cyclables 2019).

Action n°5 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération en privilégiant des itinéraires jalonnés intercommunaux, notamment pour accéder aux transports en commun, aux voies aménagés et aux collèges de secteur..

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines d'Irigny, de Charly, et de Millery..

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Dans la commune de Vernaison, le respect des vitesses limites est rarement effectif de la part des automobilistes sur certains axes (par exemple Chemin des Gaupières). Ce manque de respect est un frein à l'utilisation de la chaussée par les cyclistes. Par ailleurs, il serait nécessaire de réduire la vitesse limite sur certains axes (par exemple, Chemin du Pelet, ou D36 sur Pont de Vernaison).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans le centre de la commune, à proximité des écoles, du pôle enfance, et renforcer les stationnements existants à la gare de Vernaison,, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°9 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°10 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

La commune pourrait compléter les aides existantes de la Métropole ou de l'Etat.

Action n°11 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

La commune pourrait solliciter l'implantation de station velo'v afin de continuer le maillage avec les communes de Saint Genis Laval, Oullins et Pierre Bénite.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°14 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°15 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°16 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.